

## **20250306 La Croix**

<https://www.la-croix.com/societe/migrants-dans-la-manche-une-association-accuse-les-forces-de-l-ordre-davoir-perce-un-bateau-20250306>

## **Migrants : entre préfecture et association, deux versions antagonistes d'un naufrage**

*L'association Utopia 56 a effectué, le 4 mars, un signalement devant la justice concernant une intervention en novembre 2024, où des exilés accusent les forces de l'ordre d'avoir percé un bateau, provoquant la chute à l'eau d'une jeune femme, tombée dans le coma. La préfecture nie totalement cette version.*

Nathalie Birchem,



Que s'est-il passé dans la nuit du 6 au 7 novembre 2024 près de la plage de la Sirène, non loin du cap Gris-Nez (Pas-de-Calais) ? Selon l'association Utopia 56, les forces de l'ordre auraient percé un bateau de migrants à l'eau, en contradiction avec le droit maritime, provoquant la chute en mer d'une femme, tombée dans le coma. Une accusation démentie formellement par la préfecture du Pas-de-Calais.

L'association a annoncé, lors d'une conférence de presse le 5 mars, avoir déposé la veille un signalement auprès du procureur de la République de Boulogne-sur-Mer pour lui demander d'engager des poursuites. Le procureur n'avait pas indiqué sa décision à l'heure où nous bouclions.

*À lire aussi [Bateaux de migrants dans la Manche : la police française intercepte-t-elle illégalement des embarcations ?](#)*

Selon ce signalement, que *La Croix* a pu consulter, le 7 novembre 2024, à 6 h 54 à Wimereux, lors d'une maraude sur le littoral, trois membres d'Utopia 56 croisent sept hommes trempés, qui leur racontent « avoir fait partie d'un groupe d'environ 70 à 80 personnes exilées ayant embarqué sur un bateau de type Zodiac dans la nuit ». Quelques minutes après le départ, « le moteur du bateau est tombé en panne ». Alors que « l'un des passagers tentait de faire redémarrer le bateau, d'autres remarquaient sur la côte la présence des forces de l'ordre ».

**« À l'aide d'un couteau, il crevait le pneumatique »**

Alors que la houle ramenait le bateau vers les rochers, un homme décrit comme « militaire, du fait de son treillis », est venu à leur rencontre. « À l'aide d'un couteau, celui-ci crevait le pneumatique du Zodiac et quittait les lieux, laissant seuls et livrés à eux-mêmes les occupants

*du Zodiac dont l'embarcation coulait* », relate ensuite le signalement. Selon ce récit, la crevaison a provoqué l'explosion du boudin pneumatique, engendrant la chute à l'eau de certains occupants, dont une femme retrouvée inconsciente sous le bateau.

À lire aussi [Traversées de la Manche : jusqu'à quinze ans de prison pour dix-huit passeurs d'un vaste réseau](#)

Plusieurs passagers hissent alors la jeune femme sur les rochers et lui prodiguent un massage cardiaque. « *D'autres appelaient les (membres des) forces de l'ordre, postés un peu plus loin, qui ne se déplaçaient pas* », relate le signalement. Toutefois, « *au bout d'environ une heure, les militaires s'approchaient du groupe et contactaient les secours* ». La jeune femme est alors hélitreuillée jusqu'à la plage puis emmenée à l'hôpital par les pompiers.

À lire aussi [Sept militaires mis en examen : une enquête sensible sur un naufrage tragique de migrants en 2021](#)

Alors qu'en 2023 d'autres témoignages faisaient état de manœuvres dangereuses en mer, dont des tentatives de perçage de bateau, « *le cadre légal de l'intervention policière s'arrête aux plages quand les bateaux sont encore sur la terre ferme* », rappelle Angèle Vettorello, coordinatrice d'Utopia 56 à Calais. C'est contraire au droit maritime de tenter de stopper ces bateaux une fois qu'ils sont dans l'eau. La raison en est que c'est extrêmement dangereux, car ça peut faire tomber des personnes à l'eau. »

## Des « dommages au cerveau liés au manque d'oxygène durant la noyade »

Interrogée par *La Croix*, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Premar) confirme que matin-là, un hélicoptère a bien « *hélitreillé une femme inconsciente* », qui a été « *déposée sur la plage* » puis transférée vers l'hôpital de Calais.

La victime, que Utopia 56 identifie comme une jeune Turque de 25 ans, serait, selon les informations recueillies par l'association à l'hôpital, restée dans le coma jusqu'au 20 novembre. Elle serait ensuite retournée en Turquie le 12 décembre, où elle garderait des séquelles.

Interrogée par *La Croix*, la préfecture du Pas-de-Calais estime quant à elle, que « *les accusations formulées par cette organisation militante sont mensongères et diffamatoires* ».

Selon elle, vers 1h du matin, « *un équipage de la gendarmerie engagé dans la lutte contre les traversées maritimes a constaté la présence de plusieurs migrants au niveau de la cale de mise à l'eau « La Sirène »*. Poussée par la marée, l'embarcation, dont le moteur ne fonctionnait plus, s'est ensuite rapprochée « *très dangereusement des rochers* », avant de s'y échouer. Selon la préfecture, « *les migrants ont alors quitté le small-boat puis les gendarmes, arrivés sur place, ont, dans un second temps, neutralisé l'embarcation* ».

« *Les naufragés ont réussi à rejoindre le bord, à l'exception d'une femme inconsciente et brûlée située dans les rochers et très difficilement accessible* », poursuit la préfecture. Arrivés en renfort, les gendarmes mobiles sont parvenus à l'extraire, ce qui a permis son sauvetage par hélicoptère. Pour la préfecture, « *sans l'action remarquable des gendarmes, cette personne aurait très certainement perdu la vie* ».

Deux versions complètement antagonistes s'affrontent donc. Dans le récit des exilés rapporté par Utopia 56, c'est l'intervention des gendarmes qui a provoqué le naufrage et la chute de la jeune femme, tombée dans le coma, tandis que les exilés ont tenté de la secourir. Dans celle de la préfecture, le bateau était échoué quand les gendarmes sont intervenus et c'est eux qui ont sauvé la vie de la jeune femme.

Le récit associatif s'appuie sur le témoignage de trois exilés. Mais, difficulté possible pour la suite judiciaire de l'affaire, aucun n'a souhaité porter plainte. « *Les exilés ne portent jamais plainte car ils ont l'impression que cela pourrait leur nuire*, reconnaît Yann Manzi, le fondateur d'Utopia 56. *Cela complique notre travail pour documenter ces cas.* »

À découvrir [À Boulogne-sur-Mer, ces pêcheurs qui portent secours aux migrants : « On ne peut pas les laisser se noyer »](#)